

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 18 DECEMBRE 2019</p>
--

Conseillers

élus :
13

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le cinq novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Conseillers
présents :
10 +

1 arrivée point divers

Absents
excusés
2

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe
 GROSHENS Stéphan
 KRETZ Claude
 ADAM Denis
 BERTSCH Jacquy
 BOURGEOIS Patricia

HAUG Cédric
 HERMANN Gilles (arrivée point divers)
 KRETZ Patrice
 KRETZ Patrick
 UTTER Sylvie

Membres absents excusés : HATSCH André et SCHIEBER Denis

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 5 novembre 2019
- 2 Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Witternheim
- 3 Mise en place du RIFSEEP
- 4 Choix de l'organisme bancaire pour les travaux de voirie route de Kogenheim
- 5 Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement pour le début d'année 2020
- 6 Redevance Association Foncière de Remembrement
- 7 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 5 novembre 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 5 novembre 2019

Voté à 9 voix pour
1 abstention (UTTER Sylvie)

2. Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Witternheim

Monsieur le Maire indique que la notification aux personnes publiques associées, la saisine de la MRAe et la mise à disposition du public étant achevées, il convient maintenant d'approuver la modification simplifiée du PLU pour sa mise en vigueur.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2019 portant sur la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLU ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes :

- Modification des règles sur les toitures pour autoriser les toitures terrasses ;
- Suppression de la mention de « la tradition locale du Schlupf ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Witternheim portant sur :

- Modification des règles sur les toitures pour autoriser les toitures terrasses ;
- Suppression de la mention de « la tradition locale du Schlupf ».

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Witternheim aux jours et heures d'ouverture.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU qui lui est annexé est transmise au Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité.

Voté à 10 voix pour

3. Mise en place du RIFSEEP

Monsieur Stephan GROSHENS explique qu'afin de mettre en œuvre un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel nous avons sollicité l'appui du CDG du Bas-Rhin.

Le RIFSEEP est l'outil qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique ; il est constitué de 2 composantes :

- l'Indemnité de Fonctions, Sujétions Expertise (IFSE) qui valorise l'exercice des fonctions.
- le complément indemnitaire annuel (CIA) qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Le CDG accompagnerait la commune dans l'intégralité de la démarche ; de l'élaboration à la finalisation du RIFSEEP. Le coût de l'intervention est de 1 500 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

De solliciter l'appui du CDG pour la mise en place du RIFSEEP.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents ci-afférents.

**Voté à 7 voix pour
2 abstentions (BERTSCH Jacquy et HAUG Cédric)
1 voix contre (ADAM Denis)**

4. Choix de l'organisme bancaire pour les travaux de voirie route de Kogenheim

Lors des conseils municipaux du 9 avril et du 5 novembre 2019, nous avons délibéré afin de contracter un emprunt de 100 000 € conformément aux prévisions budgétaires pour financer la tranche des travaux d'aménagement de l'entrée Ouest.

Nous n'avons pas l'ensemble des offres, le point est donc reporté au prochain conseil municipal.

5. Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement pour le début d'année 2020

Le Budget primitif 2020 sera soumis au vote du Conseil Municipal avant fin avril.

Les dépenses d'investissement ne pourront être réalisées qu'après le vote effectif du nouveau budget.

Aussi pour permettre aux Communes de disposer de crédits d'investissement suffisant afin de payer les factures reçues, l'article L1612-1 du CGCT autorise les Communes à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les ouvertures de crédits peuvent être les suivants :

Dépenses d'investissement	Budget 2019	¼ des crédits votés
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	18 000	4 500
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	167 933,05	41 983,26
TOTAL	185 933,05	46 483,26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver pour 2020, les ouvertures de crédits mentionnés ci-dessus pour les dépenses d'investissement

D'autoriser, en conséquence, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

D'indiquer que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier d'ERSTEIN.

Voté à 10 voix pour

6. Redevance Association Foncière de Remembrement

Monsieur Claude KRETZ fait part au conseil municipal, qu'une facture émanant de l'association foncière de remembrement a été transmise pour le paiement de la redevance 2019. Il est rappelé que suite à un arrangement entre l'AFR et la Commune, la redevance n'a plus été demandée depuis 2009.

Cette cotisation d'un montant de 1 970,95 € fait, en outre, apparaître différentes parcelles non incluses dans le périmètre de l'AFR.

8. Divers

Arrivée de Monsieur Gilles HERMANN

- **Lots chasse**

Comme évoqué lors du conseil municipal du 18 juin 2019, Monsieur Walter PHYHRR, le locataire du lot de chasse demande l'ajustement du loyer car plusieurs dizaines d'hectares ne sont plus chassables en raison de l'activité agricole (constructions, clôtures...).

Après vérification, se sont plus de 60 hectares qui devront être soustraits au lot de chasse ; le prix réévalué est au tarif de 7 500€.

- **Lots de bois**

Une cession de bois de chauffage sera organisée, samedi 21 décembre 2019 ; le prix du stère reste le même que l'année dernière, soit 15 € le stère.

- **Cérémonie 15 décembre**

Monsieur Stéphan GROSHENS remercie l'ensemble des conseillers municipaux présents lors de la cérémonie du 15 décembre 2019. De nombreuses personnes se sont retrouvées autour de la stèle pour les 75 ans de la libération de Witternheim

Fin de séance à 22 heures 30.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe DEMISSION	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis ABSENT	UTTER Sylvie